

QUARTIER Sud

Journal de la distribution n° 56 septembre 2012

Fédération SUD PTT 25/27 rue des Envierges 75020 PARIS Tél: 01 44 62 12 00 fax :01 44 62 12 34 www.sudptt.org



Grand Dialogue et rapport Kaspar

Plus que jamais, arrêt des réorganisations !

Après le Grand Dialogue et le rapport Kaspar, les directions se préparent à reprendre les réorganisations comme avant, sans souci des factrices et facteurs. Plus que jamais, il faut exiger le remplacement de tous les départs par des CDI. Il faut en finir avec la sécabilité. Il faut stopper les réorganisations. L'heure est à la révolte générale.

Manque d'effectifs insupportable !

Durant les mois du grand Dialogue, beaucoup de réorganisations (pas toutes) ont été reportées. Mais les directions n'ont pas recruté plus pour remplacer les départs. Les moyens de remplacements ont diminué et ici ou là la sécabilité a augmenté pour combler le manque d'effectifs. Quand il y a eu recrutement, cela a été le recrutement de CDD et d'intérimaires.

Les moyens de remplacement ne prennent pas en compte l'absentéisme réel qui est particulièrement important parmi les personnels du Courrier (à cause des mauvaises conditions de travail). Pour rendre le travail moins pénible, pour pouvoir prendre ses congés dans de bonnes conditions, il est nécessaire d'accroître les moyens de remplacement à hauteur de 25% du nombre de positions de travail, et de mettre fin à la précarité. Il faut remplacer tous les départs, transformer tous les CDD et intérimaires en CDI.

Les réorganisations comme avant ?

Déjà un certain nombre de directions ont annoncé la reprise des réorganisations cet automne. Sans aucun changement. Les réorganisations qui ont été suspendues reprendront au point où elles se sont arrêtées, avec le même nombre de suppressions de quartiers. Ailleurs, les travaux préparatoires ont continué : il ne reste plus qu'à les présenter officiellement devant les organisations syndicales. Pour l'avenir, les directions ont déjà expliqué que, vu le délai de deux ans entre deux réorganisations, les suppressions de quartier seront plus importantes.

La direction du Courrier prend prétexte de la baisse du trafic. Mais le trafic Colis augmente. Et avec la hausse de la population, le nombre de points de distribution augmente aussi ! Il n'y a donc aucune bonne raison de continuer à diminuer le nombre de quartiers.

Stop à la sécable !

Le rapport Kaspar reconnaît que les factrices et facteurs dénoncent la sécabilité. Mais il semble la considérer comme inévitable ! Alors, mettons les points sur les i. La sécable est un facteur de pénibilité, un facteur d'accroissement des charges de travail, un facteur majeur de «souffrance» des personnels de la distribution. Parce que changer de parcours de tournée d'un jour à l'autre, c'est devenir un peu rouleur et chacune et chacun sait que rouleur à vie, ce n'est pas une vie ! La solution pour réduire la pénibilité du métier, c'est supprimer la sécable !

Révolte générale !

Pour faire changer les choses, nous ne pouvons compter que sur notre mobilisation.

La direction de La Poste vient d'annoncer 5000 embauches en plus. Mais c'est sur trois ans ! Avec le nombre de départs naturels (retraites, démissions, disponibilités), cela fera encore 15 000 emplois supprimés ! Cela ne fait pas le compte.

Cela fait d'autant moins le compte que le nombre de recrutements sur des contrats en alternance sera encore augmenté (apprentissage, contrats de professionnalisation). Ces emplois ne garantissent pas le CDI et ils ne sont pas à temps complet ! La direction ne s'est pas engagée à transformer les CDD et intérimaires en CDI.

Certains dirigeants annoncent qu'il n'y a pas de suppressions d'emplois cette année. Dans les comptes présentés au Conseil d'Administration, il y a eu 4217 suppressions d'emplois entre le 31 décembre 2011 et le 30 juin 2012 ! Alors, il n'est pas question de subir les effets du double langage de nos directions, et de se contenter de mesures «poudre aux yeux».

**Pour que cela change vraiment, mobilisons-nous toutes et tous ensemble !
revendiquons :**

- Remplacement de tous les départs. Volant de remplacement à 25%
- Création des emplois et quartiers nécessaires au respect des 35 heures
- Arrêt de la sécabilité, de la sur-sécabilité.
- Pas d'heures supplémentaires obligatoires. Paiement de tous les dépassements horaires

Organisations innovantes : bricolages et improvisations

Les directions et la revue «Facteurs» nous font la promotion des organisations «innovantes» censées résoudre tous les problèmes de charge de travail.

Suppressions de quartier au fil de l'eau

C'est ainsi qu'il y a les organisations innovantes qui anticipent les suppressions de quartier en fonction de la baisse prévisionnelle du trafic : il est prévu de supprimer des quartiers en les répartissant entre les autres tournées dans les trois ans à venir. Des quartiers sécables à court ou moyen terme. Les prédécoupages permettent aussi de faire de la sursécabilité en cas de manque d'effectifs...

Flexibilité au jour le jour

Il y a les organisations innovantes où les quartiers varient au jour le jour en fonction de la charge de travail et des absences. C'est la flexibilité maximum au jour le jour, comme si la sécable n'était pas déjà un système suffisamment pénible !...

Facteur à domicile

Dans le dernier numéro de «Facteurs», la direction valorise encore une autre expérience. La direction a créé une PDC à Pithiviers regroupant plusieurs sites. Une factrice, titulaire de la tournée autour de Malesherbes, est autorisée à prendre son service, près de chez elle au bureau de Malesherbes à 8h30. Cela lui évite de se rendre à Pithiviers. Et lui permet de prendre le service plus tard. Le tri et le classement de sa tournée est effectuée par une collègue qui est dispensée de TG. En échange, la collègue fait une tournée de collecte l'après-midi.

On se demande pourquoi la direction s'extasie et fait la publicité de cette expérience : la direction a imposé des regroupements de distributions et a provoqué l'allongement des trajets domicile-travail. Il est curieux qu'elle découvre maintenant que cela a aggravé les conditions de vie de pas mal de factrices et de facteurs. En plus, l'expérience n'est absolument pas généralisable car il n'y aurait plus suffisamment de monde pour assurer les travaux collectifs. Par ailleurs, ce système de travail fait de cette collègue une travailleuse totalement isolée du reste de l'équipe avec les conséquences que cela peut avoir dans la durée, (un peu comme dans le télétravail).

La direction rêverait-elle d'agents isolés dans leur coin évitant ainsi les réactions collectives ?

Facteo : attention danger !

La direction du Courrier a décidé d'équiper tous les facteurs et factrices de smartphones (appelés Facteo) d'ici 2015. En 2012, 1000 factrices et facteurs doivent être équipés. Et la direction de La Poste fait beaucoup d'ETC sur le sujet, même si l'équipement des factrices et facteurs en smartphones n'est pas immédiat.

Apparemment séduisant...

Un smartphone avec un forfait de deux heures de communication personnelle et la possibilité de naviguer sur Internet pour son propre compte, c'est séduisant et la direction, pour une fois, semble faire un cadeau à ses personnels.

Au niveau professionnel, le facteur pourrait avoir accès à une documentation sur les produits de la Poste, au plan et aux procurations de la tournée.

... Mais une disparition du travail de cabine

Surtout, le smartphone devrait permettre d'enregistrer les signatures des clients et de flasher les lettres recommandées. A terme, une fois les expérimentations validées, c'est une large partie du travail des agents de cabine qui disparaîtrait. Soit plusieurs milliers de postes à l'échelle nationale.

Une fois de plus, ce sont des positions qui peuvent être attribuées à des agents inaptes au port de charges lourdes ou à la conduite qui disparaîtront.

Une vigilance nécessaire

Le smartphone pourrait permettre la géolocalisation du facteur mais la direction a juré que cette application ne serait pas mise en oeuvre. A surveiller.

De même, la direction tente de rassurer : les factrices et facteurs ne seront pas appelés en dehors de leurs heures de travail. Mais il risque d'y avoir de grandes tentations de certains Directeurs d'Établissement.

La direction dit que cela permettra de fournir à terme de nouveaux services aux usagers. Mais elle n'a aucune idée de ce que pourraient être ces nouveaux services à l'avenir.

Les suppressions d'emplois de cabine, par contre, risquent d'être bien concrètes.

Ou comment ce qui, dans un premier temps est un cadeau, fait, au fil du temps, l'objet de contreparties inacceptables !

A nous d'imposer que cela reste un cadeau !

Vente des quartiers : non au grignotage de nos droits !

La direction du Courrier est toujours en train de travailler sur une nouvelle mouture du texte de 2002 restreignant nos droits à la vente des quartiers. Après des bilatérales, à la demande des organisations syndicales, une plénière a eu lieu le 2 juillet 2012. Une seule chose est sûre : le nouveau texte ne s'appliquera pas pour la vente d'octobre 2012. La plus grande vigilance s'impose. SUD s'opposera à toute remise en cause même partielle des droits à la vente des quartiers.

Tout pouvoir au DE !

Le pouvoir du Directeur d'Etablissement serait renforcé sur trois points :

Il n'y aurait plus de règles d'attribution provisoire des quartiers vacants entre deux ventes. C'est le Directeur d'Etablissement qui déciderait de cette attribution. Il semble que la direction du Courrier souhaite que les quartiers vacants soient attribués aux débutant-es voire aux CDD et que les plus anciens roulent... Avec la part d'arbitraire et du «bon plaisir» du Directeur d'Etablissement.

Dans les établissements où il y a plusieurs sites, c'est le Directeur d'Etablissement qui déciderait si la vente aura lieu sur l'ensemble de l'établissement, sur chaque site ou par regroupement de sites. C'est déjà souvent le cas, sans que le BRH de 2002 ne fixe de règle sur ce point.

Mais avec les regroupements de plaques de plus en plus grandes, le risque d'arbitraire sera de plus en plus grand.

Augmenter le nombre de quartiers réservés aux inaptes. Le Directeur d'Etablissement y est incité quand bien même, il n'y a pas d'inaptes dans le bureau ou même si le quartier réservé n'est pas adapté à l'inaptitude de l'agent.

La direction a renoncé à n'imposer qu'une seule vente par an. Mais avec des tournées réservées inaptes et l'absence d'attribution provisoire des quartiers, les tournées sécables, le Directeur d'Etablissement pourra plus facilement gérer le manque d'effectifs et faire bouger les gens comme il l'entend.

Appréciation et ancienneté au bureau

La direction envisageait de distinguer les agents notés E ou B dans le classement des agents pour la vente. Elle y a renoncé, en tout cas pour le moment.

Par contre, elle continue à réfléchir à exclure les agents notés A de la vente, même la première année. De même, au-delà de l'appréciation, la direction voulait instituer une règle de 12 mois d'ancienneté au bureau. Apparemment, elle semblait prête à répondre à la contre-proposition unanime des organisations syndicales de rétablir l'ancienne règle des 5 mois d'ancienneté au bureau (avant 2002). Mais nous n'avons pas confirmation.

Grignoter le droit à la vente

Pour tenter d'éviter des réactions trop importantes, la direction semble vouloir affaiblir et grignoter le droit effectif à la vente des quartiers par petits bouts. Le nouveau texte pourrait avoir une durée limitée (un an), avant de le remettre en chantier pour infliger aux agents de nouveaux reculs de leurs droits.

Pourtant, il y a déjà bien assez des quartiers sécables, de l'existence de quartiers réservés aux inaptes pour affaiblir nos droits.

Rouleur à vie, c'est pas une vie !

Le droit à la vente, c'est fondamental pour ne pas être rouleur à vie, pour ne pas être soumis à l'arbitraire de la hiérarchie ou aux impératifs de gestion. Changer régulièrement de tournée, c'est pénible et cela ne peut avoir qu'un temps. C'est pourquoi, la sécabilité, c'est insupportable !

C'est pourquoi nous exigeons le maintien ou le rétablissement du droit à la vente des lignes pour les agents des collectes et remise.

C'est pourquoi la question de l'accès à la vente des facteurs d'équipe se pose, lorsque leur poste est supprimé ou au bout d'un certain nombre d'années.

C'est pourquoi les rouleurs multisites doivent avoir accès à la vente sur le site de leur choix ou sur le lieu principal d'exercice.

Mais de cela la direction refuse tout simplement de discuter !

Faire respecter le droit à la vente

Des directeurs d'Etablissement n'organisent pas de vente, même quand il y a des quartiers vacants.

Rappelons qu'il y a deux ventes par an en mars et en octobre et que la vente doit être organisée dès qu'il y a un quartier vacant.

La seule exception, c'est quand une réorganisation est prévue dans un délai de deux mois. Dans tous les autres cas, il doit y avoir une vente ordinaire, quitte à prévoir une vente extraordinaire dans le cadre de la réorganisation.

Laisser des quartiers vacants, c'est la solution de facilité pour faire face au manque d'effectifs. Mais ce sont les conditions de travail des agents qui en prennent un coup.

Travail dissimulé à La Poste : il doit disparaître !

Depuis plusieurs années maintenant, SUD se bat contre les dépassements horaires non payés à La Poste. Il n'est pas normal que ces dépassements ne soient pas payés, il n'est pas normal que les dépassements horaires soient payés selon le trafic moyen journalier du bureau, selon un barème décidé unilatéralement par la direction, sans égard pour les heures réelles de rentrée des factrices et des facteurs. Il n'est pas normal que dans certains bureaux, ou sur certaines tournées, les heures supplémentaires, payées ou non, s'accumulent : c'est que les effectifs ne sont pas suffisants. Nous exigeons un volant de remplacement suffisant et la création des emplois nécessaires.

Non, factrices et facteurs ne lambinent pas !

Face aux dépassements horaires, les chefs d'Etablissement tentent souvent de culpabiliser les factrices et les facteurs. Ce ne serait pas parce que la charge de travail serait trop importante qu'il y aurait des dépassements horaires mais parce que les factrices et facteurs concernés ne sauraient pas faire leur boulot ou qu'ils seraient trop lents.

Nos dirigeants ne veulent pas voir que les heures supplémentaires ne sont plus une exception mais sont devenues relativement régulières et que c'est parce que le calcul du temps de travail est sous-évalué.

La succession des réorganisations fait que les temps d'apprentissage deviennent de plus en plus fréquents.

La sécabilité et la sur-sécabilité multiplient les occasions de dépassements horaires.

Et surtout, la direction a tellement réduit les temps impartis et augmenté les cadences que les dépassements horaires sont devenus inévitables sur une part très importante des quartiers de distribution.

La Poste ne peut pas s'appuyer sur la durée prévisionnelle des tournées pour refuser de payer. Refuser de payer des dépassements horaires, c'est du travail dissimulé et c'est hors-la-loi.

Heures supplémentaires et conditions de travail

Le combat de SUD PTT pour le paiement des heures supplémentaires n'est pas une simple bagarre pour le respect de la loi et le paiement des heures supplémentaires : la fatigue, le stress, la dangerosité qu'engendrent les heures supplémentaires font partie de ce combat.

Il faut cesser de supprimer les emplois, faire cesser la sécabilité à tout crin, pour qu'enfin les factrices et les facteurs puissent travailler normalement sans être obligés de faire des heures supplémentaires, même payées.

Faire reconnaître le caractère habituel d'heures supplémentaires, c'est aussi se donner les moyens de réclamer la création des emplois nécessaires, et en nombre, de quartiers et en volant de remplacement.

Nous exigeons de pouvoir rentrer à l'heure !

-- Pas d'heures supplémentaires obligatoires. Respect des 35 heures

-- Paiement de tous les dépassements horaires en heures supplémentaires

-- La création des emplois et quartiers nécessaires au respect des 35 heures

-- Arrêt de la sécabilité, de la sur-sécabilité, source de dépassements horaires.

-- Arrêt des réorganisations qui allongent notre temps de travail

Les inspecteurs du travail interviennent sur les distris

Plusieurs procès-verbaux ont été dressés, pour «travail dissimulé et obstacle aux missions de l'inspecteur du travail, absence de décompte du temps de travail» qui sont ensuite portés devant les tribunaux pour déterminer les responsabilités et les sanctions.

Quelques constantes des remarques de l'inspection du travail :

Il y a dépassement horaire

«L'heure réelle de fin de service est différente de l'heure prescrite pour beaucoup de factrices et facteurs»

Les facteurs ne sont pas au forfait

«Les durées prévisionnelles de tournées ne valent pas durée du travail : la définition légale est le travail effectif»

Les dépassements horaires doivent être payés

«L'employeur est tenu de décompter toutes les heures réelles de travail, par jour et par semaine, et de les rémunérer avec majoration pour les heures supplémentaires. C'est à l'employeur de s'assurer que chacun renseigne bien sur la feuille de présence, ses heures réelles de début et fin de service, pour éviter le travail illégal.

Pas la cadence, pas d'heures supplémentaires ? Non !

La sanction pécuniaire pour «manque de productivité» est interdite.